

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7 Décisions concernant les Ministères.

n° 7

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 janvier 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro
1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Sambrie Diirre. fourlaba. dolaad, est nommé akel appointé dans le Cercle d'Ali-Sabieh à compter du 1 janvier 1966, en remplacement de M. Abdi Sambrie Djirfre, révoqué par décision n° 64/9/SPCG du 24 janvier 1964. M. Roble Sambrie Diirre percevra à ce titre une indemnité mensuelle de douze mille trois cent soixante FD (12360 FD), y compris la majoration prévue bar décision n° 65/119/SPCG.